

Conseil Municipal du lundi 5 octobre 2009

- ↵ **Motion contre la privatisation de la poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal :** Le Conseil Municipal affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous. C'est ainsi qu'il se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.
- ↵ **Admission en non-valeur créances irrécouvrables :** Décision est prise d'admettre en non valeur :
- deux créances concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 1.016,53 euros ;
 - trois créances concernant le budget principal d'un montant total de 81.606,80 euros suite à une liquidation judiciaire.
- ↵ **Acquisition disques stationnement européen :** Le Conseil Municipal décide la confection de 3000 disques de stationnement européen. Il précise qu'un disque gratuit sera distribué à chaque foyer avec le « Trait d'Union » de fin d'année et fixe à 1 euro le prix de vente unitaire du reliquat disponible en Mairie.
- ↵ **Subventions 2009 :** Sont votées les subventions ci-dessous :
- **Pétanque de la Gare :** 400 euros pour aider l'association à financer les travaux de rénovation du boulodrome ;
 - **Eglise Réformée de la Montagne du Tarn :** 500 euros pour aider l'association à financer les travaux d'aménagement intérieur du Temple ;
 - **Ecole VTT :** 300 euros.
- ↵ **Transports d'eau potable :** En cette période de sécheresse des sources privées ont tari, et de ce fait les administrés ont sollicité la commune pour des apports d'eau potable. Dans ces conditions, il y a lieu de déterminer le montant à facturer aux particuliers pour ces transports d'eau. Le Conseil Municipal décide de ne facturer aux demandeurs que les heures (salaire et charges) que l'employé municipal passe pour effectuer ces transports d'eau.
- ↵ **Bail de location Maison de Santé :** Après avoir pris connaissance du projet de bail avec la SCM « Maison de Santé Pluridisciplinaire de Brassac » Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit bail.
- ↵ **Décision modificative budgétaire n° 2 :** Est voté le virement de crédits de 420 euros à l'article 673 (titres annulés) du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.
- ↵ **Enquête publique pour « Brassac Industries SAS » :** Afin de préserver le tissu économique local fragile, le Conseil Municipal demande qu'une suite favorable soit donnée à la requête présentée par la Société Brassac Industries SAS en vue d'obtenir, dans le cadre d'une régularisation administrative, l'autorisation d'exploiter des installations de travail du bois ZA de Saint-Agnan.